



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 79510

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur la dernière information concernant le sort d'Ingrid Betancourt. Le 18 novembre 2005, le directeur de l'hebdomadaire communiste Voz, Carlos Lozano Guillén, a assuré que le Président de Colombie, Alvaro Uribe, aurait ordonné une opération militaire pour délivrer les otages des FARC, parmi lesquels se trouve l'ex-candidate présidentielle Ingrid Betancourt. Ce sauvetage mettrait en danger la vie de ces personnes. En effet, l'ordre passé par le commandement des FARC à ses hommes serait d'exécuter les otages en cas d'opération de cette nature. Le Gouvernement colombien édicterait alors une sentence de mort pour les otages. En septembre passé, Yolanda Pulecio, la mère d'Ingrid Betancourt, avait demandé au président Uribe de ne pas tenter de sauvetage militaire. Devant l'urgence de la situation, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour soutenir la position de la famille. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

La séquestration prolongée de nombreuses personnes par les guérillas est l'un des aspects les plus dramatiques du conflit colombien. Le gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique de ces enlèvements et sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Il reste en particulier mobilisé en vue d'obtenir la libération de notre compatriote Ingrid Betancourt, séquestrée depuis près de quatre années par la principale guérilla colombienne, les FARC. La France exprime sans relâche, tant au sein des instances multilatérales appropriées que dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, son attachement à la conclusion d'un accord, qui, en conformité avec le droit humanitaire international, puisse permettre des échanges de prisonniers. Cette position est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment lors de la réunion de Carthagène en février 2005, lors de la 61e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, et dans les conclusions sur la Colombie adoptées par le conseil affaires générales (CAG) de l'Union européenne (UE) le 3 octobre dernier (paragraphe 2 : « Le Conseil a souligné la nécessité de parvenir à un accord humanitaire »). Le Président Alvaro Uribe connaît toute l'importance que les autorités françaises attachent à cette affaire. Le 13 décembre dernier, le Président colombien a ainsi accepté la proposition, formulée par la France, la Suisse et l'Espagne, de délimiter une zone, située dans le département de Valle del Cauca, afin de permettre au gouvernement colombien et aux FARC d'engager des négociations en vue d'un accord humanitaire permettant la libération des otages, dont notre compatriote Ingrid Betancourt. Des contacts sont en cours pour faire avancer cette proposition. Soucieuse que les contacts nécessaires se fassent dans la plus grande discrétion, la France espère une issue favorable qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches. Dans ce cadre, les autorités françaises rappellent à chaque occasion au gouvernement colombien qu'il est absolument indispensable d'éviter toute action sur le terrain qui serait susceptible de mettre en danger la vie des otages.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79510

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10928

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 695